

**COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA FISCALITE IMMOBILIERE (FI) DU 17 SEPTEMBRE 2013**

Un groupe de travail sur la réorganisation de la Fiscalité Immobilière s'est tenu le 17/09/2013 avec la direction locale, les Organisations Syndicales (OS) et des agents de la **FI**.

La direction a rappelé l'historique de cette réorganisation : Réunion plénière le 19/01/2013, groupes de travail des comités de pilotage les 20/02/2013, 27/02/2013 et 29/03/2013, groupe de travail avec les OS le 24/05/2013.

Cette réorganisation prévoit de créer **4** implantations **FI** à la place des **8** implantations existantes (7 implantations + 1 Brigade de contrôle des patrimoines) sur **4** sites dans lesquels sont présents les Pôles Enregistrement.

Lors du CTL du 26/06/2013, la date de mise en œuvre de ce projet a été repoussée au 01/09/2014 sur la demande expresse et maintes fois formulée de l'ensemble des OS.

La direction locale a indiqué qu'une fiche a été rédigée par le service RH rappelant les **3 règles de mutation** applicables :

Priorité sur le poste : Droit à suivre la mission **FI** pour tout agent le souhaitant qui devient ainsi prioritaire.

Dernier emploi vacant : En cas de refus de suivre la mission **FI**, l'agent a la possibilité de demander le dernier emploi vacant sur la résidence (indication « DEV » sur la feuille de mutation).

Maintien à résidence : Il s'agit d'une possibilité, l'agent devant formuler un vœu. Les agents A et B sont maintenus en **ALD**.

La direction a indiqué que cette réorganisation ne supprimait aucun emploi., tout en précisant que le processus annuel de suppressions d'emplois tel que présenté le 25/09/2013 au Conseil des Ministres sera décliné localement. Il n'y a donc aucune garantie concernant les emplois qui seront affectés aux service **FI** au 1^{er} Septembre. Pour **FO** DGFIP, les structures **FI**, de petites taille, doivent avoir les emplois nécessaires pour pouvoir fonctionner correctement.

La direction a ensuite présentée les **4 implantations physiques de la FI** telles que prévues par la réorganisation :

Immeuble Satie : Implantation de 2 A, 1 B et 1 C au 6^{ème} étage, ce qui provoque le déplacement du Service de la redevance audiovisuelle soit au rez de chaussée de l'immeuble Satie, soit à la Trésorerie de Drancy municipale.

Montreuil : Implantation d'1 A, 1 B et 1 C au 3^{ème} étage, accompagnée de travaux de réaménagements.

Saint-Denis : Implantation d'1 A, 1 B et 1 C au 2^{ème} étage.

Le Raincy : Implantation de 2 A, 2 B et 1 C au 1^{er} étage.

Pour la direction, les dossiers de la **FI** sont très bien rangés, et il n'existe aucune impossibilité technique pour procéder au déménagement. Il n'en reste pas moins que le déménagement des archives n'est pas si simple et prend du temps. Heureusement que la demande des organisations syndicales la direction a reporté la date de la réorganisation de la **FI**.

Par ailleurs, la direction a indiqué que le problème des archives de la **FI** sera traité dans un cadre plus vaste de classement des archives de l'ensemble des structures et sites du département (SIE, etc ...) et que la documentation courante sera déplacée sur les 4 implantations **FI**.

Pour les reste des archives dont la conservation est plus longue, elles resteront sur place dans l'attente d'une solution plus durable.

La direction a ensuite proposé que les archives site du Raincy, qui accueille la documentation de Neuilly, serve de test. Il n'y a pas de calendrier, la direction raisonnant en terme de process.

En ce qui concerne le **déménagement de la FI du Blanc Mesnil**, la direction va étudier la possibilité de la déménager directement à Bobigny au lieu de passer par Villepinte au moins d'avril 2014.

Suite à la demande des OS demandant à la direction une **garantie concernant les emplois et les effectifs actuels de la FI et des Pôles enregistrement au 01/09/2014 (20 actuellement)**, la direction locale n'a voulu donner aucune garantie, mais a indiqué que 90 C sont recrutés au 01/09/2013 sur liste complémentaire.

Ces emplois sont le résultat de la mobilisation des agents en novembre 2012 pour les obtenir afin de combler en partie les suppressions d'emplois et le manque d'effectif chronique que connaît le département.

En conclusion, pour **FO DGFIP**, il est clair que la direction procède à la réorganisation des **FI** sur 4 sites au lieu de 8 pour faire face au manque d'effectifs et aux suppressions d'emplois dans le département, dans l'objectif inavoué de continuer cette politique de suppressions d'emplois en refusant de sanctuariser la FI et les Pôles Enregistrement, comme c'est le cas pour le Contrôle Fiscal.

Réorganiser, regrouper, fusionner, n'ont toujours eu comme objectif et fondement que procéder à des réductions d'emplois massives afin de faire des « économies » sur cette variable que sont les effectifs, ce qui conduit à créer dans le département des situations extrêmement tendues dans les postes et service, de stress, de mal-être au travail, avec des moyens toujours moindres et en diminution continue.

En ce qui concerne la spécificité de la Seine Saint Denis, cette politique conduit par ailleurs, à faire fuir les agents du département, que ces derniers soient affectés pour la première fois dans le 93 ou que ces agents soient dans le département depuis longtemps (ce qui est rare) et qu'ils quittent devant le manque de politique sociale (absence de logements, ou à des prix très élevés, absence de crèches, dégradations des conditions de travail et manque de moyens etc ...).

FO DGFIP se demande quand la direction va enfin réagir et mettre en place une véritable politique attractive permettant de garder les agents dans le département.

**AVEC FO DEFENDONS
LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES**

Secrétariat Force Ouvrière : FO.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30
Site Moulin, 13 Esplanade Jean MOULIN, 93009 BOBIGNY